

## Direction affaires sociales - CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a pour missions : l'accueil, l'écoute, l'information, et l'orientation des administrés de la commune.

Il est composé de plusieurs services :

- Le Service Accueil Social qui assure un soutien dans la réalisation de différentes démarches administratives telles que la constitution dossiers d'aides sociales légales et facultatives, de dossiers MDPH, RSA, demande Complémentaire Santé Solidaire.... Labellisé [Point Conseil Budget](#), une Conseillère en Economie Sociale Familiale est à votre écoute pour vous proposer des conseils gratuits, confidentiels et personnalisés en matière de gestion budgétaire
- [Une Résidence Autonomie](#) pour les personnes autonomes âgées de 60 ans et +
- Un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile qui met à disposition des aides à domiciles pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduites, porteuses de handicap
- Un service Administratif et Financier qui gère, entre autres la prestation portage de repas

Le C.C.A.S. en chiffres

- 141 Bénéficiaires de l'aide à domicile
- 109 dossiers d'aides financières
- 76 Bénéficiaires du portage de repas à domicile
- 1235 trajets assurés par le Minibus
- 273 Cartes Améthystes
- 5100 personnes reçues à l'Accueil Social,
- 191 domiciliés au CCAS
- 130 ateliers de prévention et d'animation à la Résidence Autonomie Octave Landry

Principes déontologiques

La déontologie désigne l'ensemble des devoirs qui régissent les rapports des agents du service avec les usagers. Les règles sur lesquelles se fonde le C.C.A.S. dans sa relation avec les usagers sont donc issues des principes suivants :

- L'intégrité de la personne, le respect de ses droits fondamentaux, de ses biens,
- L'objectivité, le professionnalisme, le secret professionnel quant aux informations reçues
- Le respect de la confidentialité des informations reçues.

L'analyse des besoins sociaux

Obligation légale pour tous les C.C.A.S. depuis 2016, l'Analyse des Besoins Sociaux est diagnostic socio démographique concernant l'ensemble de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficulté) permettant de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins de ses habitants. L'analyse qui en découle devient alors un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'actions en faveur des Villeparisiens.

Il ressort de l'A.B.S. réalisé en 2022, une progression considérable du vieillissement de la population dans les années à venir ainsi qu'une progression de la précarité des foyers, notamment pour les familles et jeunes ménages.

Pôle solidarité

Les agents du Service Accueil Social du C.C.A.S. se tiennent à la disposition des Villeparisiens pour :

- Les renseigner
- Les orienter
- Les soutenir dans leurs démarches pour faciliter l'accès à leurs droits (RSA, CAF, Accès aux soins...)
- Les accompagner dans la résolution de leurs difficultés.

La domiciliation

Celle-ci permet aux personnes sans domicile stable, ayant un lien avec Villeparisis, de disposer

d'une adresse administrative pour y recevoir leurs courriers.

#### Les aides légales

- Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
- Aide Sociale à l'hébergement des personnes handicapées ou personnes âgées
- Obligations alimentaires

#### Les aides financières facultatives

Soutien au paiement de certaines factures (énergie, charges, assurances...) sur décision de la Commission Permanente du C.C.A.S. et/ou en lien avec les organismes sollicités (Maison Des Solidarités de Mitry-Mory, C.P.A.M...).

Une étroite collaboration avec les associations caritatives de la commune permet également un soutien plus efficient des bénéficiaires en situation de précarité.

### **Coordonnées**

Hôtel de Ville  
32 rue de Ruzé  
77270  
Villeparisis  
01 64 67 52 34  
Infos pratiques

Le Centre communal d'action sociale est ouvert :

- Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h15
- Jeudi de 13h30 à 17h
- Les 1e et 3e samedis du mois de 8h30 à 12h

Pendant la période estivale, le CCAS n'est pas ouvert le samedi.

### **Maison départementale des solidarités (MDS)**

1, av. du Dauphiné - BP 31 - 77297 Mitry-Mory Cedex

- Service social 01 60 21 29 36
- Service de santé et de la petite enfance PMI 01 60 21 29 52
- Santé publique et planification familiale 01 60 21 29 35
- RSA 01 60 21 29 01
- Aide sociale à l'enfance 01 60 21 29 56
- Allocation personnalisée d'autonomie 01 60 21 64 81

### **Sécurité Sociale**

1 quater, av. du Dauphiné - 77290 Mitry-Mory  
36 46

### **CAF**

97 boulevard du Segrais  
77185 Lognes  
08 10 25 77 10

### **Permanences administratives à la Maison pour tous**

- Écrivain public : mardi et jeudi après-midi
- AVIMEJ : tous les vendredis
- Point Info CAF. : sur rendez-vous mais aussi en accès libre (sans personnel CAF) du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Point Conseil Budget : tous les lundis après-midi (sans-rendez-vous)

#### Documents

[Livret d'accueil ROL](#)

[Livret d'accueil SAAD](#)

#### Liens utiles

[Demande d'aide juridictionnelle](#)

[Déclaration de surendettement](#)

[Mes questions d'argent](#)

[Demande de complémentaire santé solidaire](#)

[Handicap : allocations \(AAH, AEEH\) et aides](#)

[Demande de RSA ou de prime d'activité](#)

[Allocation de solidarité aux personnes âgées \(Aspa\)](#)

[Demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes \(Éhpad\)](#)

[Un nouveau formulaire pour simplifier la demande d'aide à l'autonomie à domicile](#)

#### Contact

#### **Accueil du CCAS**

01 64 67 52 46 / 52 34

Email : [ccas@mairie-villeparisis.fr](mailto:ccas@mairie-villeparisis.fr)

Aide sociale légale et facultative

#### **Secrétariat du CCAS**

01 64 67 52 32

#### **Conseillère en économie familiale et sociale**

(sur rendez-vous)

01 64 67 52 33